

CONVOCATION : 23 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Fabrice CHARTREUX, Maire.

Sont présents : Mesdames COLAS Corinne, MARC Françoise, MARIOTTE Béatrice, WIOLAND Nathalie-Marie, BEAUX Caroline, GUEDOU Justine et Messieurs CHARTREUX Fabrice, GEORGE Yvan, FRANCESCHI Alain, CHANDY Alain, HENQUI Philippe, LABRIET Daniel.

Ont donné procuration : Mme DEBONNET Géraldine a donné procuration à M. Alain CHANDY

Etai(ent) absent(s) : M. JASIAK Guillaume

Secrétaire de séance : Madame MARIOTTE Béatrice.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Désignation de délégués auprès du Comité Syndical du STAT
 - 2 - Désignation de délégués au sein de la commission du PLUi
 - 3 – Rythmes scolaires
 - 4 – Décisions du Maire
- Informations diverses

Mme MARIOTTE Béatrice est élue secrétaire de séance.

M. le Maire informe que le point n°3 (rythmes scolaires) est retiré de l'ordre du jour

1 – Désignation de délégués auprès du Comité Syndical du S.T.A.T

30.06.2017 – Délibération n°1 - DESIGNATION DE DELEGUES AUPRES DU COMITE SYNDICAL DU S.T.A.T

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 24 novembre 2016, le Conseil Municipal a demandé à adhérer au Syndicat des Transports de l'Agglomération Toulouise (S.T.A.T). Cette demande d'adhésion a été approuvée par le Comité Syndical lors de sa séance du 14 décembre 2016. Afin d'organiser l'installation du nouveau Comité Syndical, dès la publication de l'arrêté de Monsieur le Sous-Préfet, il convient d'élire, dès à présent, les délégués de Domgermain qui siégeront au Comité du S.T.A.T. Les statuts modifiés du S.T.A.T prévoient que la ville de Domgermain sera représentée par 2 délégués titulaires (il convient de désigner également un nombre égal de délégués suppléants).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5212-7 et L5211-7,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 septembre 2005 portant création du Syndicat des Transports de l'Agglomération Toulouise,

Vu l'article V modifié des statuts du S.T.A.T indiquant la répartition du nombre de délégués, Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune auprès du Comité Syndical du S.T.A.T

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués. Si après deux tours, aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, le troisième a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé au maire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour

Délégués titulaires

Sont candidats pour être délégués titulaires au Comité syndical du S.T.A.T.

- M. Fabrice CHARTREUX
- M. Alain CHANDY

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	13
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

- M. Fabrice CHARTREUX = 13 voix
- M. Alain CHANDY = 13 voix

M. Fabrice CHARTREUX et M. Alain CHANDY ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés sont élus délégués titulaires au sein du Syndicat des Transports urbains de l'Agglomération Toulouise.

Premier tour

Délégués suppléants

Sont candidats pour être délégués suppléants au Comité syndical du S.T.A.T.

- M. Yvan GEORGE
- M. Daniel LABRIET

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	13
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue	8

Ont obtenus :

- M. Yvan GEORGE = 13 voix
- M. Daniel LABRIET = 13 voix

M. Yvan GEORGE et M. Daniel LABRIET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont élus délégués suppléants au sein du Syndicat des Transports de l'Agglomération Toulouise.

Le Conseil Municipal, DESIGNÉ, pour siéger au Syndicat des Transports de l'Agglomération Toulouise :

COMMUNE DE DOMGERMAIN – Réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2017
En qualité de délégué titulaire :

- M. Fabrice CHARTREUX
- M. Alain CHANDY

En qualité de délégué suppléant :

- M. Yvan GEORGE
- M. Daniel LABRIET

TRANSMET la présente délibération à Monsieur le Président du S.T.A.T.

2 – Désignation de délégués au sein de la commission du PLUi

30.06.2017 – Délibération n°2 – DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN DE LA COMMISSION DU PLUi

M. le Maire informe que conformément à la Charte de Gouvernance validée lors du Conseil Communautaire du 22 septembre 2016, les communes sont invitées à désigner deux élus référents chargés de participer à l'élaboration du PLUi et principalement aux réunions communales, territoriales et publiques, aux groupes de travail thématiques qui les intéressent. Ces référents auront un rôle de relais et feront régulièrement le lien entre le conseil municipal et la CC2T lors de cette procédure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de désigner :

- Mme Françoise MARC
- M. Daniel LABRIET

Pour être référent de la commune au sein de la commission du PLUi

4 – Décisions du Maire

30.06.2017 – 4 – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date des 11 avril 2014 et 13 juin 2014,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis le 12.04.2017.

Convention :

Convention de mise à disposition d'un terrain communal pour la mise en place d'une machine à pain avec la SARL BDB AND CO représentée par M. Battavoine. Un sous compteur électrique sera installé à proximité de la machine à pain par la commune ce qui permettra de

COMMUNE DE DOMGERMAIN – Réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2017
refacturer la consommation électrique réelle à la SARL BDB AND CO. Une redevance de 1 € par an sera également facturée à la SARL BDB AND CO.

Devis travaux ONF selon le programme d'actions ONF : 2 655.05 € H.T

Informations diverses

- Suite à la fusion et à la naissance de la nouvelle Communauté de communes Terres Touloises, il est demandé aux nouveaux délégués communautaires et aux 42 mairies de faire connaître les noms des élus qui souhaiteraient s'inscrire aux commissions. Il n'y a pas eu de réinscription automatique.

Inscription aux seins des commissions qui sont aux nombres de 6 :

- Services publics : M. Alain CHANDY
- PLUi/habitat : Mme Françoise MARC, Daniel LABRIET
- Déchets ménagers : M. Yvan GEORGE
- Assainissement/eau/rivières/GEMAPI : M. Yvan GEORGE
- Développement économique et tourisme : Mme Géraldine DEBONNET
- Communication et démocratie participative : M. Daniel LABRIET

- M. Pierre BENOIT a présenté sa démission à M. le Maire en tant que conseiller municipal le 06 juin suite à son déménagement.

- Subvention accordée par le Conseil Départemental pour l'achat et l'installation du panneau lumineux : 4 196 €

- Rythmes scolaires : Le décret n° 2017-1108 du 27 juin relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet un retour à la semaine de 4 jours sur proposition conjointe du Conseil d'école et du Conseil Municipal.

Environ 89 % des parents interrogés souhaitaient un retour aux 4 jours mais le Conseil d'école n'ayant pas émis un avis favorable au retour à la semaine scolaire de 4 jours

pour la rentrée 2017, les rythmes scolaires restent donc inchangés pour la rentrée 2017/2018.

A priori la demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire sera demandée pour la rentrée 2018/2019.

- La machine à pain sera installée entre le 15/07 et début août sur le parking de l'école.

